

⑫ DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 19.12.89.

③③ Priorité :

④③ Date de la mise à disposition du public de la demande : 21.06.91 Bulletin 91/25.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦① Demandeur(s) : *Société Anonyme dite: AEROSPATIALE SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE — FR.*

⑦② Inventeur(s) : *Blavignac Guy, Dessaut Jean, Godin Patrick et Pavec Jean-Luc.*

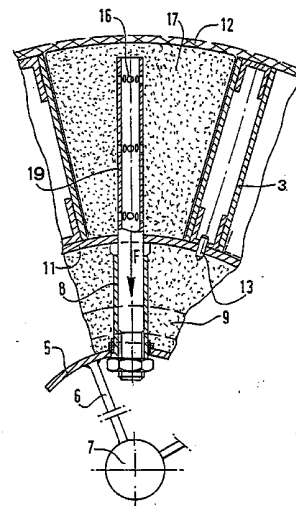
⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire : *Armengaud Jeune Cabinet Lepeudry.*

⑤④ Procédé de réalisation par enroulement filamentaire d'un caisson annulaire avec raidisseurs internes.

⑤⑦ Le procédé consiste à réaliser séparément par enroulement filamentaire la paroi interne 11 du caisson annulaire sur un mandrin primaire 9, à fixer sur cette paroi des éléments raidisseurs 3 préfabriqués indépendamment, à juxtaposer au mandrin primaire un mandrin intercalaire 17 disposé entre les éléments raidisseurs, à réaliser par dessus ledit mandrin intercalaire les parois latérales et la paroi externe 12 du caisson et à débarrasser l'ensemble monobloc des éléments de mandrins intercalaires restés prisonniers du caisson.

Application à la réalisation de structures porteuses.



L'invention se rapporte à une structure porteuse et concerne plus précisément un procédé de réalisation par enroulement filamenteire d'un caisson annulaire fermé monobloc de section creuse intégrant des éléments
5 raidisseurs internes, lui permettant de travailler sous des sollicitations mécaniques complexes et ayant une masse minimale pour un encombrement et une raideur imposés.

Ce type de pièce se présente couramment sous forme de structure métallique en treillis ou caisson, composée
10 d'un assemblage d'éléments reliés entre eux par des liaisons mécano-soudées, ou rivetées, ou boulonnées etc..., ce qui conduit généralement à des armatures de conception complexe. L'inconvénient de ce mode de fabrication réside dans son coût élevé résultant d'une consommation de matière et de
15 temps importante, pour notamment l'usinage des éléments, leur montage et leur assemblage, compte tenu également des difficultés d'automatisation.

Pour pallier à ces inconvénients on a pensé à réaliser ces pièces à partir de matériaux du genre résine
20 renforcé par des fibres, qui présentent l'avantage de faire gagner du poids à la structure. A cet effet, et pour faciliter la fabrication des structures de forme complexe, il a été imaginé, comme décrit dans le FR-A 2565159 au nom de la Demanderesse, un procédé de fabrication selon lequel
25 on décompose l'armature à fabriquer en une pluralité de pièces élémentaires susceptibles d'être réalisées séparément par enroulement filamenteire. Ainsi certaines de ces pièces élémentaires sont réalisées sur des mandrins de forme, desquels elles sont extraites et usinées pour être
30 assemblées en sous-ensembles. D'autres, en revanche, sont réalisées par enroulement filamenteire sur un mandrin dont au moins une partie est constituée par lesdits sous-ensembles.

Par rapport à une version métallique on peut ainsi
35 diminuer la masse de la structure de 30 %, et réduire le coût de réalisation par le fait que l'on diminue le nombre de pièces à assembler, que l'on simplifie la géométrie des

pièces en question, que l'on réduit de façon importante les usinages et que l'on simplifie les liaisons. En outre la matière et les outillages mis en oeuvre sont minimisés. Cette version obtenue par enroulement filamenteux présente également l'avantage de limiter considérablement les problèmes de corrosion.

Il y a toutefois une réalisation de pièce spécifique que ledit procédé connu ne permet pas d'obtenir aisément, et qui est une pièce annulaire de section creuse fermée et équipée de raidisseurs internes.

C'est donc un objet de la présente invention de proposer un procédé particulier de réalisation de cette pièce annulaire par enroulement filamenteux destiné à s'intégrer dans une structure plus complexe.

L'invention se rapporte par conséquent à un procédé de réalisation par enroulement filamenteux d'un caisson annulaire équipé de raidisseurs internes, procédé qui consiste essentiellement :

- à réaliser séparément par enroulement filamenteux la paroi interne du caisson annulaire sur un mandrin primaire,

- à fixer sur cette paroi des éléments raidisseurs préfabriqués indépendamment,

- à juxtaposer au mandrin primaire un mandrin intercalaire disposé entre les éléments raidisseurs,

- à réaliser par dessus ledit mandrin intercalaire et par enroulement filamenteux les parois latérales et externes du caisson,

- et après polymérisation et usinage, débarrasser l'ensemble monobloc des éléments de mandrins intercalaires restés prisonniers du caisson.

Selon une caractéristique particulière de l'invention, le mandrin primaire est supporté par une jante circulaire portée par un moyeu par l'intermédiaire de potences radiales, et constitué par du sable aggloméré maintenu par une pluralité de tubes d'ancrage. Avantagusement la paroi interne du caisson annulaire est

constituée d'un bobinage circonférentiel et d'un bobinage satellite à couches inclinées. Selon une autre caractéristique de l'invention, chaque élément raidisseur est réalisé d'une part par enroulement filamenteire de voiles radiaux et d'autre part par enroulement filamenteire d'inserts suivi de l'engagement desdits inserts à chaque extrémité d'un voile radial.

Selon l'invention également, on fixe sur les tubes d'ancrage un tube de positionnement percé de petits orifices qui s'étend dans les zones intermédiaires entre les éléments raidisseurs, et qui est destiné à maintenir le mandrin intercalaire, l'enroulement des parois latérales et externes du caisson au-dessus du mandrin intercalaire étant suivi d'une découpe, après polymérisation des bourrelets au niveau de découpe recherchée. On notera que l'élimination des parties de mandrin en sable qui constituent le mandrin intercalaire est obtenue par injection d'eau par le tube de positionnement et ses orifices.

D'autres caractéristiques particulières et les avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre d'exemples de réalisations, faisant références aux dessins annexés qui représentent :

- figure 1 une vue schématique en coupe transversale d'un caisson annulaire fermé,
- figure 2 une vue en perspective éclatée d'un élément raidisseur,
- figure 3 une vue en coupe partielle du mandrin primaire,
- figure 4 une vue schématique du type de bobinage de la paroi interne du caisson,
- figure 5 une vue du mandrin primaire équipé d'éléments raidisseurs,
- figure 6 une vue partielle du mandrin intercalaire,
- figure 7 une vue des mandrins primaire et intercalaire,
- figure 8 une vue schématique en coupe transversale

d'un caisson avant découpe des bourrelets.

On a représenté à la figure 1 une partie d'un caisson annulaire 1 fermé, d'axe 2, réalisé en matériau composite, du genre fibre continue haute performance enrobée de résine époxy. Le caisson 1 est creux, de section radiale rectangulaire. Il est limité par des parois latérales 10, une paroi interne 11 et une paroi interne 12. C'est ce caisson qu'il s'agit de réaliser en y incorporant dans l'espace creux des éléments raidisseurs, constitués de voiles radiaux de forme rectangulaire. La fibre utilisée est avantagement du carbone haut-module associé à une résine époxy, couple qui permet d'atteindre au mieux les objectifs de masse et de raideur. On utilise pour cela essentiellement le procédé d'enroulement filamentaire mis en oeuvre sur une machine à commande numérique garantissant les paramètres de définition (orientation des fibres et épaisseurs) et par là même leur reproductibilité.

La figure 2 illustre un mode de réalisation d'un tel élément raidisseur. Il consiste en premier lieu à réaliser par enroulement filamentaire sur un mandrin de forme adaptée des voiles radiaux 3, de section rectangulaire, suivie de la polymérisation, de l'usinage et de l'extraction du mandrin.

Puis on réalise les inserts d'extrémité 4 de ces voiles suivant le même procédé. Pour terminer on engage les inserts 4 à chaque extrémité du voile 3 et à l'intérieur de son espace creux comme le montrent les flèches.

La figure 3 illustre le mode de réalisation par enroulement filamentaire de la paroi interne du caisson annulaire. Le mandrin primaire utilisé à cet effet est supporté par une jante circulaire métallique 5 montée sur une série de potences radiales 6 portées par un moyeu central 7 servant au support et à l'entraînement en rotation sur la machine tournante. Un tube d'ancrage 8 vissé sur la partie convexe de la jante 5 sert notamment à maintenir le sable aggloméré qui constitue ce mandrin primaire 9. On forme par enroulement filamentaire sur le mandrin suivi de

polymérisation, la paroi interne 11 du caisson 1.

On a représenté à la figure 4 à titre d'exemple de réalisation un type de bobinage dit "cycloprofil" de la paroi interne 11 du caisson constitué d'un bobinage 5 circonférentiel 11a et d'un bobinage satellite 11b à couches inclinées, qui entraîne la formation de bourrelets 18 au niveau du rond central.

Une fois terminée cette paroi interne de caisson, il convient de réaliser les parois latérales et la paroi 10 externe du caisson.

On commence d'abord, comme on le voit à la figure 5, à fixer sur la paroi externe du mandrin, c'est-à-dire sur la paroi interne 11 du caisson, les éléments raidisseurs 3 préalablement réalisés. Ces éléments sont collés 15 transversalement au mandrin primaire 9, ou fixés par des tenons 13 à l'extérieur de la paroi 11. Un adhésif de renforcement 14 est avantageusement appliqué à la jointure des deux pièces. En outre un trou de passage 15 est foré dans la paroi, au droit des tubes d'ancrage 8.

Le tube d'ancrage 8 reçoit ensuite un tube de 20 positionnement 19 percé de petits orifices 16, qui s'étend dans les zones intermédiaires entre les éléments raidisseurs et sert à maintenir un mandrin intercalaire 17, par exemple constitué de sable aggloméré par un liant soluble à l'eau 25 (figures 6 et 7).

On peut alors réaliser par enroulement filamenteux les parois latérales 10 et les parois externe 12 du caisson, autour de ce mandrin intercalaire 17. L'enroulement est suivi d'une polymérisation, puis, comme 30 l'illustre la figure 8, d'une découpe des petits bourrelets 18 dus au bobinage des cycloprofils, au niveau 20 de découpe recherchée. En injectant de l'eau par le tube de positionnement 15 et les orifices 16, on élimine les parties de mandrin en sable qui constituent le mandrin intercalaire. 35 Il reste alors à dégager les tubes de positionnement 19 du mandrin intercalaire, par le tube d'ancrage 8 dans le sens de la flèche F, puis les tubes d'ancrage eux-mêmes. La paroi

interne du caisson comportera donc des trous qu'il sera aisé d'obturer par exemple par des bouchons collés.

5

10

15

20

25

30

35

REVENDEICATIONS

1.- Procédé de réalisation par enroulement filamenteire d'un caisson annulaire équipé de raidisseurs internes caractérisé en ce qu'il consiste essentiellement :

5 - à réaliser séparément par enroulement filamenteire la paroi interne (11) du caisson annulaire (1) sur un mandrin primaire (9),

 - à fixer sur cette paroi des éléments raidisseurs (3, 4) préfabriqués indépendamment,

10 - à juxtaposer au mandrin primaire un mandrin intercalaire (17) disposé entre les éléments raidisseurs,

 - à réaliser par dessus ledit mandrin intercalaire et par enroulement filamenteire les parois latérales (10) et externes (12) du caisson,

15 - et après polymérisation et usinage, débarrasser l'ensemble monobloc des éléments de mandrins intercalaires restés prisonniers du caisson.

2.- Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que le mandrin primaire 9 est supporté par une jante circulaire (5) portée par un moyeu (7) par l'intermédiaire de potences radiales (6), et constitué par du sable aggloméré maintenu par une pluralité de tubes d'ancrage (8).

25 3.-Procédé selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la paroi interne (11) du caisson annulaire (1) est constituée d'un bobinage circonférentiel (11a) et d'un bobinage satellite (11b) à couches inclinées formant des bourrelets (18) au niveau du rond central.

30 4.-Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque élément raidisseur est réalisé d'une part par enroulement filamenteire de voiles radiaux (3), et d'autre part par enroulement filamenteire d'insert (4), suivi de l'engagement desdits inserts à chaque extrémité d'un voile radial.

35 5.- Procédé selon les revendications 1 et 4, caractérisé en ce qu'un adhésif de renforcement (14) est appliqué à la jointure de chaque élément raidisseur (3, 4) et la paroi interne (11) du caisson annulaire (1).

6.- Procédé selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'on fixe sur les tubes d'ancrage (8) un tube de positionnement (19) percé de petits orifices (16) qui s'étend dans les zones intermédiaires entre les éléments raidisseurs (3, 4), et qui est destiné à maintenir le mandrin intercalaire (17).

7.- Procédé selon les revendications 1 et 3, caractérisé en ce que l'enroulement des parois latérales (10) et externes (12) du caisson au dessus du mandrin intercalaire (17) est suivi d'une découpe, après polymérisation, des bourrelets (18) au niveau (20) de découpe recherchée.

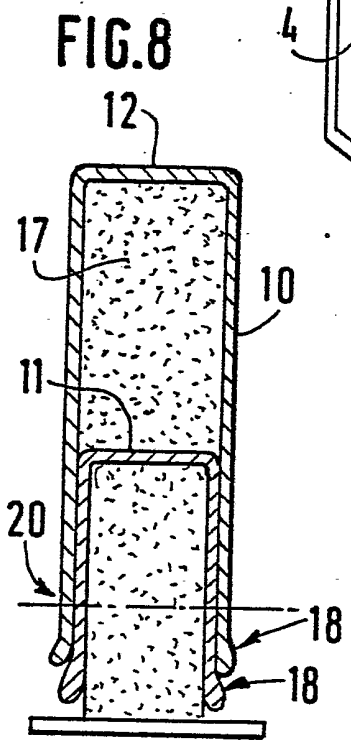
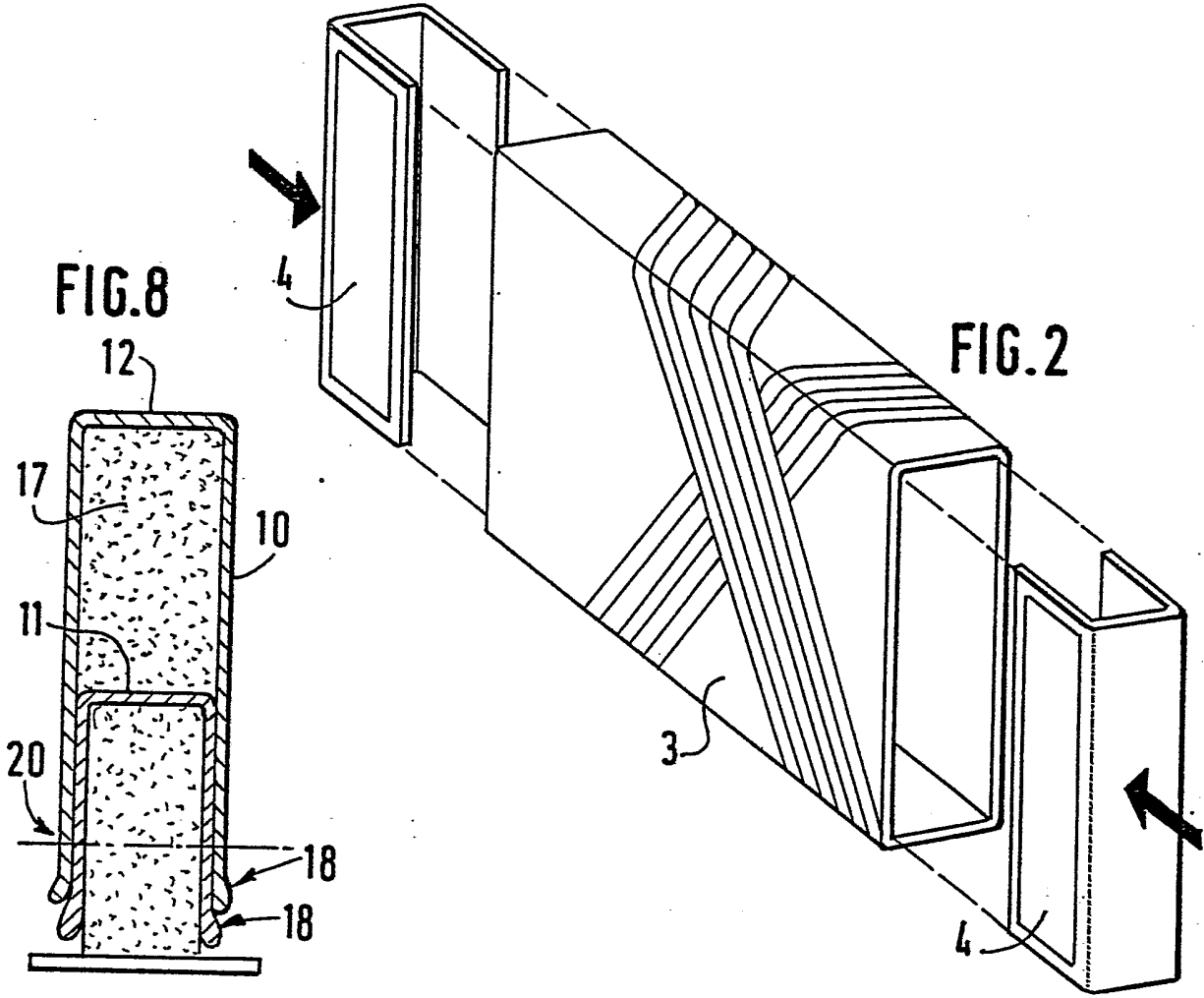
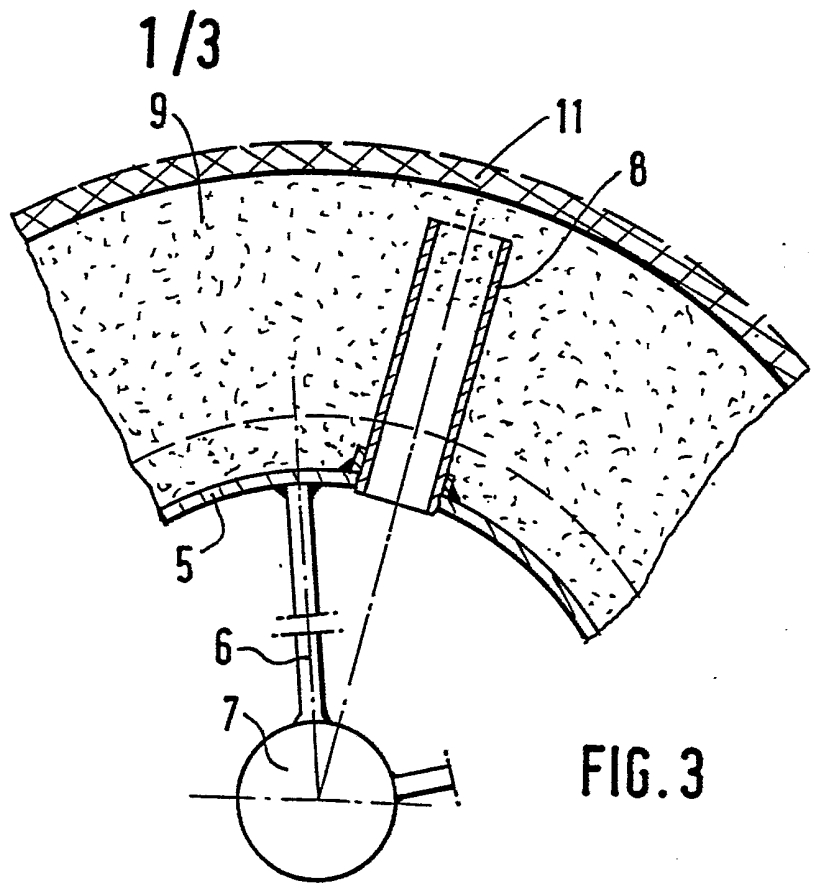
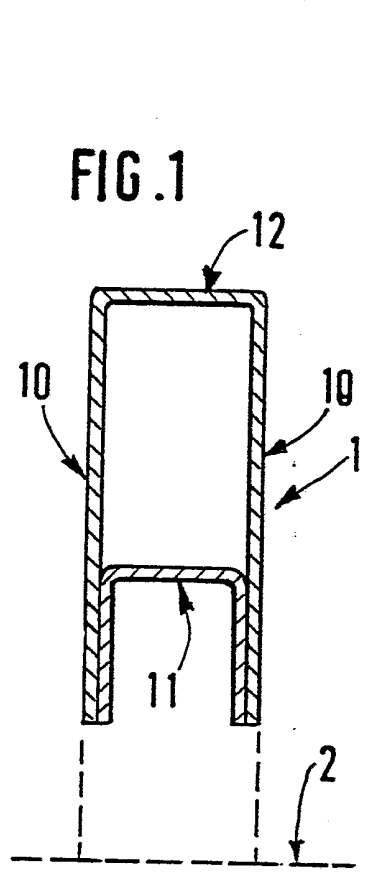
8.- Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élimination des parties de mandrin en sable qui constituent le mandrin intercalaire (17) est obtenue par injection d'eau par le tube de positionnement (15) et les orifices (16).

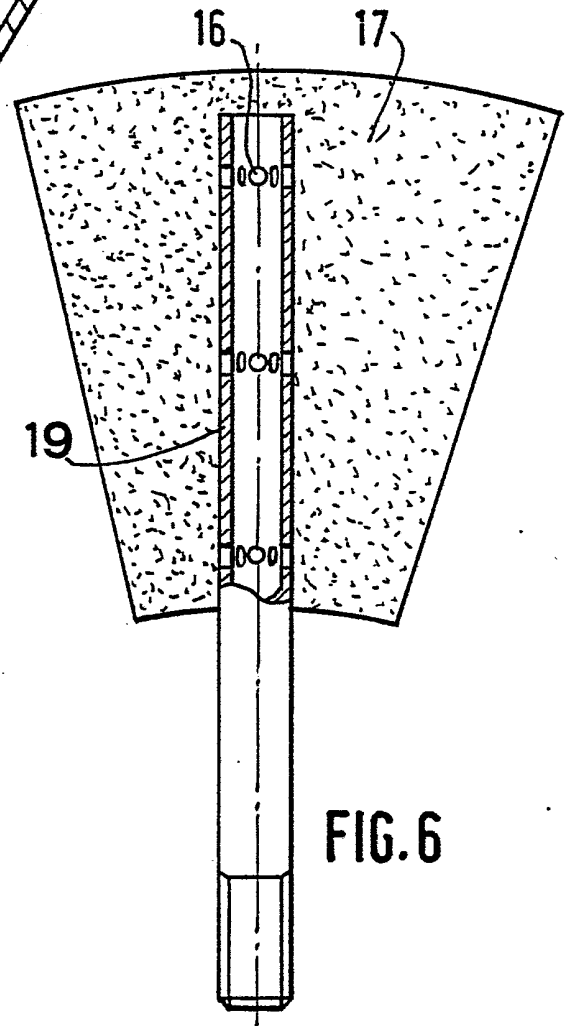
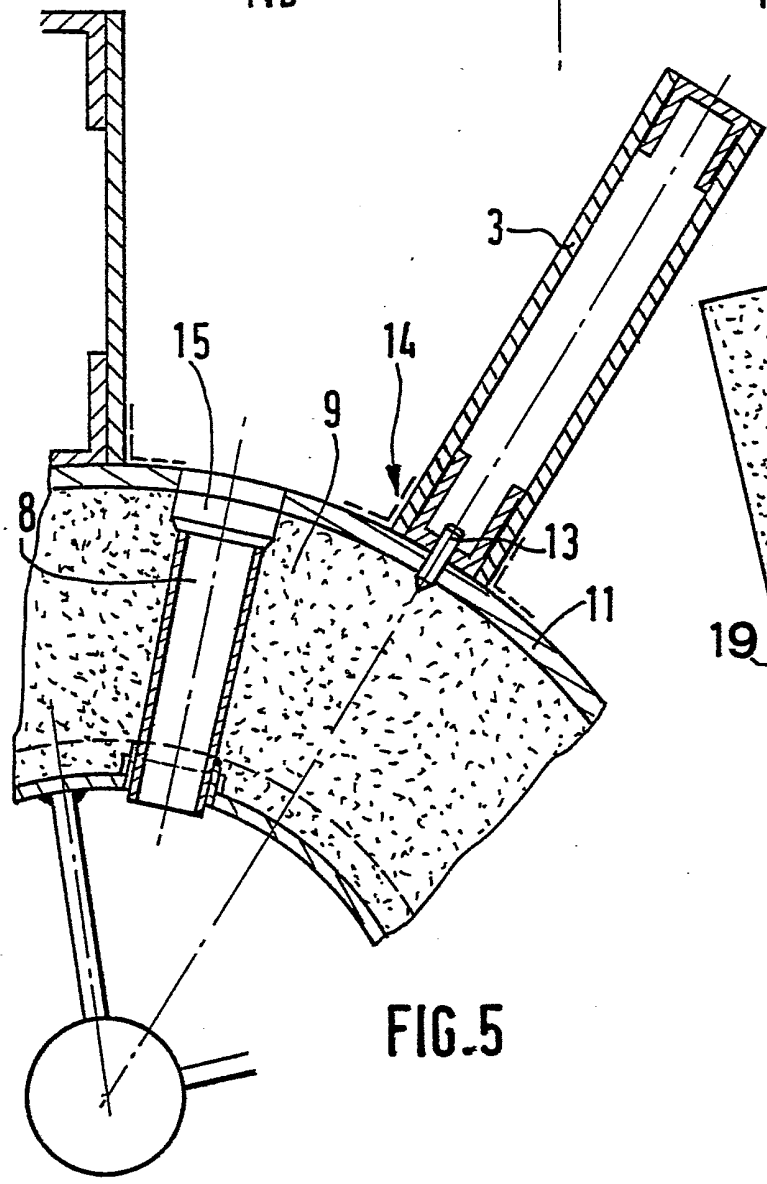
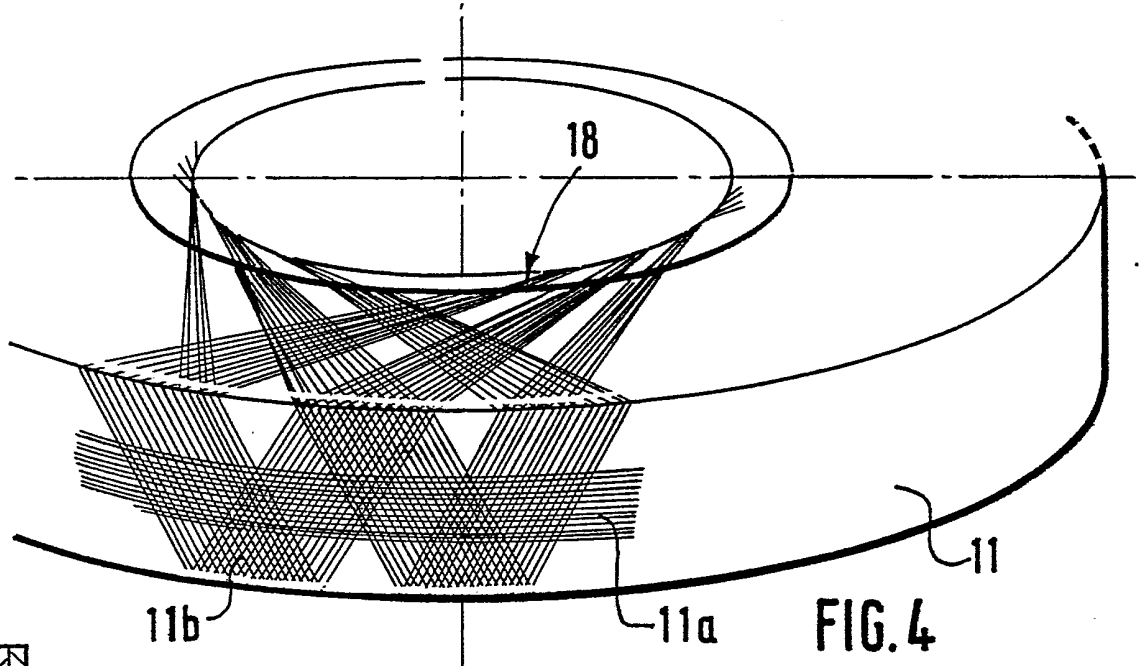
20

25

30

35





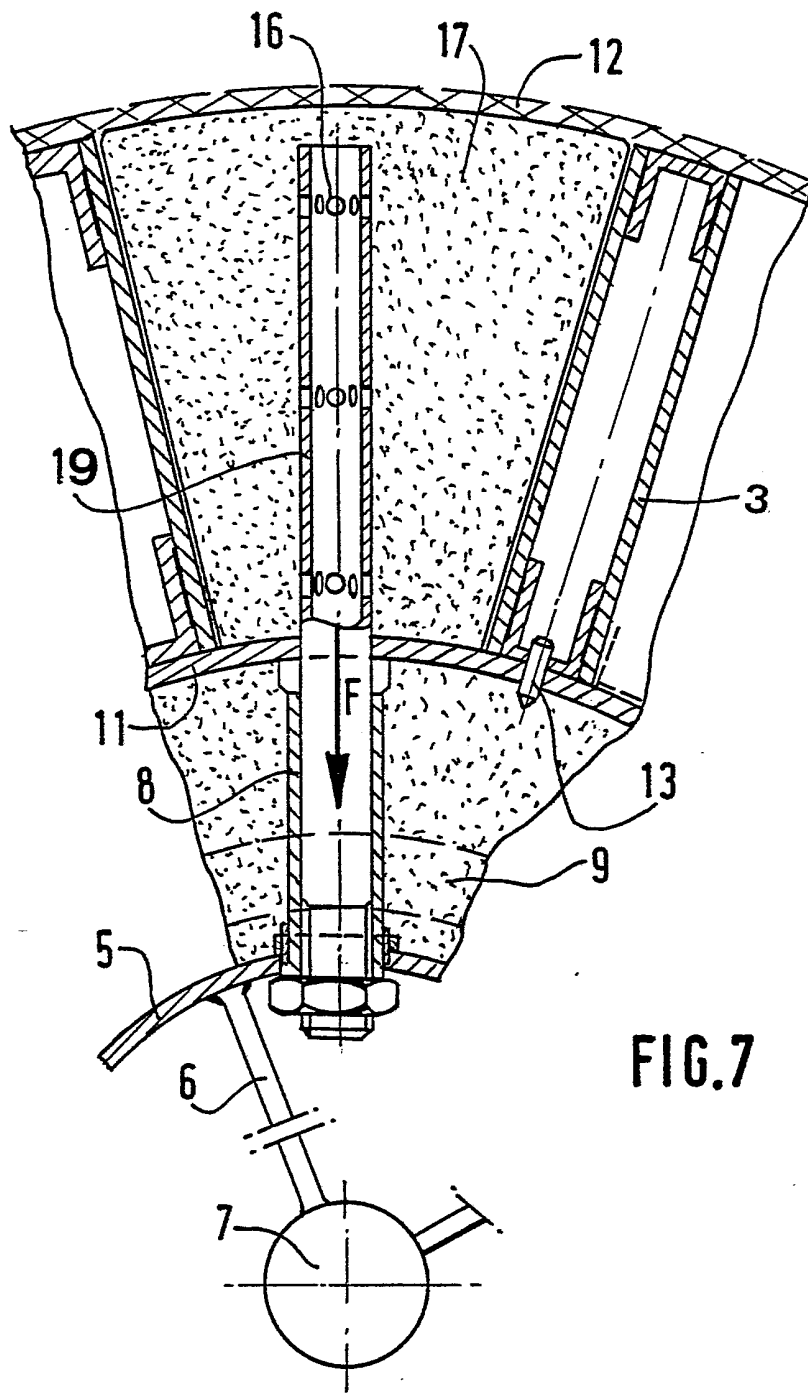


FIG. 7

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 8916777
FA 435531

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	EP-A-0 165 163 (AEROSPATIALE) * FR-A-2 565 159 (Cat. D) ---	1, 4
A	DE-A-3 316 539 (MBB) -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		B 29 C
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
29-08-1990		KUHN E. F. E.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)